



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

ID : 033-200027068-20160211-2016\_02\_006-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-006 – 1/27

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 5 février 2016**

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jean Louis ARCARAZ, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Hélène ESTRADE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

### CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'Habitat et du Logement et de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts intervient en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Partenaire privilégié de ces dernières, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement. Après avoir réaffirmé que le groupe souhaitait devenir un acteur majeur des collectivités territoriales, la Caisse a décidé de renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires : transition territoriale, transition écologique et énergétique, transition numérique et transition démographique.

La Caisse des dépôts a retrouvé dans le projet urbain de la Ville de Libourne à horizon 2025 et son articulation avec les thématiques intercommunales portées par La Cali, ces mêmes préoccupations. Elle souhaite donc accompagner la Ville et La Cali dans l'approfondissement et la mise en œuvre de ce projet urbain et de la stratégie territoriale.

La Caisse des Dépôts mobilisera au profit de la Ville de Libourne et de La Cali ses différents savoir-faire : accompagner, prêter, investir, gérer. Les outils mobilisables par l'organisme peuvent aller de la mobilisation des ressources internes du groupe, à un cofinancement d'ingénierie, un investissement en fonds propres, des prêts longs termes ou une consignation de fonds.

Pour l'heure, la Ville, la Cali et La Caisse des dépôts se sont accordées sur les déclinaisons du projet urbain à soutenir.

Elles s'articulent autour d'axes de partenariat thématiques transversaux et d'axes de partenariat traduits en 5 projets territoriaux prioritaires.

#### (1) Axes de partenariat thématique transversaux

- La promotion du projet urbain 2025 nécessaire à l'attractivité (administrative, économique, culturelle, sportive...) de l'ensemble du territoire ;
- Le réinvestissement des infrastructures et des équipements publics pour les conforter et les redimensionner ;
- La poursuite du développement économique ;
- La promotion d'une plus grande équité sociale dans l'habitat ;
- L'amélioration des flux et de la mobilité ;
- Le développement numérique.

Ceci dans le cadre d'une mise en perspective budgétaire adaptée.

#### (2) Axes de partenariat autour des 5 projets territoriaux prioritaires

- Les Quais de la confluence et le port de Libourne-Saint-Emilion ;
- Cœur de bastide ;
- Secteur gare TGV-Epinette ;
- Site des casernes ;
- Site des Dagueys.

L'ensemble des opérations, études, expertises nécessaires, lancées ou à venir, autour desquels les partenaires se sont accordés, ont leurs pistes précisées dans une convention-cadre de partenariat qui interviendra pour la période 2016-2018. Les intentions ou pistes d'action de la Ville et de La Cali y sont précisées avec, en contrepoint, les outils mobilisables par la Caisse des Dépôts, principalement : ingénierie, prêts, investissements, consignations.

La convention sera régie par un comité de pilotage qui se réunira une fois par an au minimum et qui aura en charge :

- d'orienter les sollicitations auprès de la Caisse des Dépôts en fonction de l'avancée des projets et de la précision de la démarche ;
- d'en faire le bilan stratégique sur la base d'un tableau de bord approprié ;
- de définir le programme opérationnel annuel ;
- d'orienter les actions citées en fonction des évolutions constatées.

Cette convention ne constitue pas un engagement financier de la part de la Ville de Libourne, de La Cali, ni de la Caisse des Dépôts, les partenaires étant soumis au respect de leurs propres procédures de décision et de mise en concurrence préalable.

En conséquence les différentes actions qui seront engagées au titre de cette convention donneront lieu, en tant que de besoin, à des conventions particulières qui préciseront alors, le cas échéant, le partenariat en termes d'objectifs, de financement et de réalisations.

Enfin, la convention-cadre pourra être renouvelée après évaluation conjointe et définition de nouveaux objectifs annuels partagés.

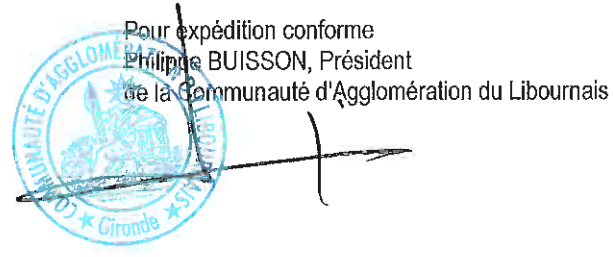
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Caisse des dépôts et la Ville de Libourne une convention-cadre de partenariat pour 3 ans, prenant fin au 31 décembre 2018 pour développer le projet urbain Libourne 2025 et les opérations portées par La Cali qui y sont liées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160211-2016\_02\_006-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

ID : 033-200027068-20160211-2016\_02\_007-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2016

2016-02-007 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 5 février 2016**

L'an deux mille seize le onze février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Catherine BERNADEAU , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jean Louis ARCARAZ, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, James SEYNAT, Loïc MAGNAN, Gérard MOULINIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Chantal DUGOURD pouvoir à Philippe FAURT, Stéphane CATALAN pouvoir à David REDON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

### PARTICIPATION DE LA CALI AU PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL DE L'A'URBA EN 2016

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'Habitat et du logement et de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

L'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine (A'Urba), organisée sous forme d'association loi 1901, est une agence d'ingénierie partenariale telle que décrite à l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme qui a pour objet « *la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programmes d'activités et d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique et social* ». Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche et d'assistance auprès de ses membres grâce à la mutualisation des informations, des connaissances et des compétences. C'est un outil prospectif majeur de la métropole bordelaise qui comprend 8 membres de droit (l'État, l'académie de Bordeaux, la Région Aquitaine, le département de la Gironde, Bordeaux Métropole, le Grand Port Maritime de Bordeaux, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, l'université de Bordeaux) et 36 membres issus majoritairement de communes mais aussi d'intercommunalités, et un syndicat mixte (le SYSDAU).

La Cali est adhérente à l'A'Urba et peut, à ce titre, accorder une subvention à l'agence dont le montant est établi au regard de l'intérêt porté au programme partenarial de travail. Pour 2016, le chapitre « nouvelles géographie des territoires » du programme intéresse particulièrement La Cali au regard de ses compétences en matière d'habitat et d'aménagement de l'espace.

Dans le cadre du sous-chapitre « péri-urbanité », La Cali contribuerait à l'étude « bourgs structurants, compréhension du système économique de la réhabilitation de l'habitat ancien et de ses acteurs en vue de l'élaboration d'une stratégie publique de requalification efficiente ». Cette étude a pour objectif de mieux connaître ceux qui investissent dans la réhabilitation des immeubles anciens et les conditions d'équilibre des opérations, les facteurs qui conduisent à investir des immeubles de centre-ville, à y habiter ou à s'en éloigner. Cette « analyse de la valeur » a pour objet de bien positionner l'aide publique dans le cadre de la requalification des centres anciens et de générer une dynamique d'investissement durable là où le marché est peu tonique.

Le sous-chapitre « systèmes territoriaux départementaux et régionaux » comprend également un volet concernant directement La Cali à travers l'analyse des interrelations qui existent entre l'agglomération bordelaise et les principaux pôles urbains auxquels elle est reliée. Une partie de ce travail portera sur la mise en évidence du système relationnel qui existe entre La Cali, Bordeaux Métropole et ses environs. Cette étude pourra ainsi apporter des éclairages sur les relations particulières qui s'établissent entre La Cali et la métropole (sous l'angle du triptyque « habiter, travailler, se déplacer ») mais aussi avec les territoires qui l'environnent directement. Elle permettra de fournir des éléments d'analyse importants en vue de renforcer les partenariats avec ces territoires et dans le cadre des évolutions institutionnelles en cours.

Au titre de l'intérêt que représentent pour le territoire ces différents axes de travail de l'agence, un financement du programme partenarial de travail de l'A'Urba en 2016 est envisagé à hauteur de 52 500€, répartis de la manière suivante :

- La Cali : 42 500 €
- Ville de Libourne : 10 000 €

La Caisse des Dépôts et Consignations pourrait par ailleurs financer 5 000 € sur les 42 500 € apportés par La Cali, en déclinaison de la *Convention-cadre de partenariat entre La Ville de Libourne, la Communauté d'agglomération du Libournais et la Caisse des Dépôts et Consignations*.

Après en avoir délibéré,  
par **50 voix pour et 2 abstentions** (M. Abanades, M. Durand-Teyssier),


Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention-cadre quinquennale avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine définissant les objectifs et les engagements réciproques des parties et notamment les conditions dans lesquelles La Cali entend apporter un concours aux activités menées par l'association, dans le cadre de son programme de travail,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annuelle 2016 avec l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine définissant, pour cette année, les prises d'intérêt de La Cali au programme partenarial de l'agence telles que décrites ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 500 € à l'A'Urba au titre de l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements éventuels relatifs à cette participation au programme de travail de l'A'Urba auprès de partenaires extérieurs, notamment la Caisse des Dépôts et Consignations.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160211-2016\_02\_007-DE